

---

*Commission Culture et Patrimoine*

---

**QUEL PROJET CULTUREL  
POUR LE CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE DE POINTE-À-PITRE  
LE POINT DE VUE DES ACTEURS CULTURELS CONCERTES  
RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**Septembre 2021**

## **Sommaire :**

### **Introduction :**

**Un chantier en interruption faisant l'objet d'un projet de relance..... 3**

**1- Les points qui font consensus..... 4**

- La situation du secteur culturel en Guadeloupe..... 4
- La perception du rôle et/ou de la fonction du centre des arts ..... 5

**2- Les tendances qui ressortent des groupes de concertation ..... 8**

- Rappel sur les atouts et la méthode de concertation ..... 8
- Synthèse de la concertation par groupe thématique..... 8
  - Musique..... 8
  - Théâtre ..... 9
  - Danse..... 10
  - Arts visuels..... 12
  - Métiers de la technique et de la production ..... 12
  - Lecture publique et bibliothèque ..... 13

**Conclusion : vers un processus d'approfondissement de la concertation .... 14**

- Le projet cadre devant servir de support à un approfondissement technique et architectural ..... 14
- Les points ouverts à une concertation complémentaire ..... 15
- Finalisation du projet ..... 15

## INTRODUCTION

### UN CHANTIER EN INTERRUPTION FAISANT L'OBJET D'UN PROJET DE RELANCE

En raison d'une vraie usure des équipements, empêchant son utilisation pour des raisons techniques et de sécurité, le centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre ferme en 2009 année lors de laquelle est également dissoute l'association gestionnaire.

L'opération de modernisation et de réhabilitation est lancée dans cette même période (fin 2008) par la ville de Pointe-à-Pitre à partir d'un budget largement sous-estimé de 15 M€. Cap Excellence en devient le maître d'ouvrage en 2011 en reprenant l'ensemble des marchés dont la maîtrise d'œuvre.

L'attribution des marchés de travaux a été effectuée en 2015 et les travaux d'une part de fondation (qui ont dû être repris) et d'autre part de gros œuvre ont pu débuter dès cet instant et ont conduit à l'existant actuel. Avec les défaillances des entreprises affectées aux lots plomberie et climatisation (en 2016) et au gros œuvre (2020), le chantier a été suspendu par décision de Cap Excellence, renforcée par l'absence de co-financement validé.

Au regard de ce contexte, le nouveau conseil communautaire de Cap Excellence a, dès 2020, mis en place un comité de suivi afin de faire un état des lieux et réfléchir à un scénario de relance du chantier. Sur proposition de la commission culture la méthode suivante a été arrêtée lors du comité de suivi du 15 juillet 2021 :

- La désignation d'un programmiste afin de recalibrer le projet, de proposer un nouveau programme technique et un nouveau plan de financement
- Le lancement de groupes de concertation ciblant certains acteurs culturels à partir des domaines suivants : musique, théâtre, danse, arts visuels, métiers de la technique et de la production, lecture publique et bibliothèque

Il s'agit, en lançant ces différents espaces de concertation, d'inscrire ce dossier dans une démarche permettant à tous les contributeurs **de faire projet** et d'aboutir à un programme consensuel et opérationnel. La distinction en six groupes a eu pour objectif de permettre une réflexion approfondie de chaque discipline, chacune mettant en avant ses propres problématiques.

Ces concertations se sont déroulées du 28 juillet au 06 août 2021 ainsi qu'il suit :

PERIODE	Intitulé du groupe de Concertation	Nbre de participants	Animateur
28 juillet 2021 – 09h	Musique	21	David EUGENE
28 juillet 2021 – 14h	Arts visuels	16	Richard-Victor SAINCILY
29 juillet 2021 – 09h	Théâtre	23	José JERNIDIER
29 juillet 2021 – 14h	Techniciens et Producteurs	14	David EUGENE
06 août 2021 – 9h	Danse	10	Tania JOVIAL
06 août 2021 – 14h	Lecture publique et bibliothèque	07	Evelyne SAHA

Cette démarche de concertation a été bien perçue dans l'ensemble par les participants qui y ont vu une manière d'exprimer, avec précisions, leurs attentes et appréciations.

Chacun des groupes a donné lieu à un compte-rendu qui met en avant une description assez précise des attendus des acteurs concernés, en consensus (première partie) et de manière plus spécialisée (deuxième partie). Précisons enfin que la synthèse présentée ne remplace pas le contenu des propos échangés dont la retranscription intégrale complètera le présent rapport.

## 1. LES POINTS QUI FONT CONSENSUS

L'initiative de réunir les acteurs culturels afin de recueillir leurs avis d'usagers et de professionnels sur le projet culturel du centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre a été, d'une manière générale, bien reçue par ces derniers. Les débats, en plus des propositions concrètes d'orientations (contenu culturel, configuration technique, mode de gestion, pratiques à envisager, etc.) ont permis d'aborder des questions de fond sur la manière dont l'action culturelle publique (seule et en partenariat avec le privé) peut (doit) se développer en Guadeloupe.

Elle a également eu le grand intérêt de « **clarifier les concepts** » lorsque, notamment, la thématique des « jauges » a été abordée, conduisant à une distinction entre « *l'événementiel* » (qui peut reposer sur des spectacles culturels de qualité) et *la démarche culturelle de création et de diffusion...* Les deux n'ayant pas le même niveau de rentabilité.

Nous distinguerons cette première partie en deux temps : la présentation du consensus qui ressort des débats s'agissant de la situation du secteur culturel dans son ensemble en Guadeloupe ; la présentation du consensus relatif à l'équipement centre des arts et de la culture lui-même.

### **1.1. La situation du secteur culturel en Guadeloupe**

Il ne s'agit pas ici de dresser un diagnostic exhaustif de cette situation, mais de noter que les préoccupations des acteurs du champ culturel concertés (quel que soit leur domaine) ont souvent, durant les échanges, fait référence à cette situation. Cette forme de « digression » était évidemment nécessaire compte tenu que le centre des arts et de culture, en raison de son passé et de ses acquis, mais également dans la perspective de son positionnement au sein des équipements et plus généralement du système culturel du territoire, n'est pas « hors sol » et doit contribuer au bon fonctionnement de ce système.

Les points suivants permettront de résumer ces constats généraux qui ressortent des débats :

#### *Un secteur moribond dont la fragilité est accentuée par la crise sanitaire*

Les acteurs concertés ont tous fait remonter leur préoccupation s'agissant de la vie culturelle en Guadeloupe. Il est possible de citer pêle mêle les contributions suivantes : inexistence d'espaces de diffusion de plus de 500 places adaptés ; inadaptation des gymnases ou halls des sports (qui servent jusqu'à aujourd'hui de palliatifs) pour la réalisation de tels spectacles (sièges du public inconfortables, loges – en fait des vestiaires sportifs transformés en loges – non adaptés, absence de climatisation en certains lieux, nécessité d'avoir recours à du matériel extérieur ce qui renchérit le coût du spectacle) ; un tissu professionnel non reconnu (une cinquantaine d'intermittents répertoriés en Guadeloupe par Pôle Emploi, alors qu'ils sont estimés à plus de 1 000 ; des activités de spectacle réalisées sans déclarations et assurances et de manière informelle) ; l'absence de perspectives et de structuration du champ culturel à travers une politique digne de ce nom.

#### *Une absence d'infrastructures adaptées techniquement et économiquement*

Les participants ont aussi mis en avant que leur pratique artistique et technique est gênée par l'absence de lieux de diffusion qui ne bénéficient ni des infrastructures, ni du personnel qui convient, ni des réseaux de diffusion locaux, régionaux et internationaux. Cette situation oblige les créateurs à limiter leurs ambitions artistiques car doivent s'adapter à ces contraintes et « faire avec ». De même et d'un point de vue économique, deux tendances ont émergé des débats et se sont avérées complémentaires :

- La première est la nécessité d'une salle de diffusion entre 1 500 et 4 000 places, qui se situerait dans l'agglomération de Cap Excellence. Réclamée par les organisateurs privés de spectacles, et propice à la mise en œuvre d'événements de grande ampleur (dont des spectacles culturels), cette fonction ne correspond pas à la cible du centre des arts et de la culture.
- L'intérêt d'une salle de capacité intermédiaire, en complément des salles de diffusion actuelle qui oscille entre 200 (Centre culturel de Sonis, Palais de la culture Félix PROTO, salle Gérard LOCKEL) et 500 places (l'Artchipel).

*Une créativité (un vivier) en attente d'un réceptacle pour la structurer et la dynamiser*

Une observation centrale revient à constater que les artistes de Guadeloupe souffrent d'une absence de structuration entraînant de nombreux effets pervers s'agissant de la création artistique : pratique d'un double emploi ; stratégie de non-déclaration en qualité d'artiste professionnel en raison des difficultés à faire reconnaître et appliquer le statut d'intermittent ; fonctionnement de nombreux artistes sous le statut d'auto-entrepreneur ; la dévalorisation du métier d'artiste... Pourtant le vivier est là. Le syndicat UNI ART informe qu'une étude de l'INSSE recense 1 895 salariés du spectacle (dans toutes les disciplines et métiers) ; dans le même temps Pôle Emploi compte 120 intermittents avoir recensé près de 1 800 artistes, pratiquants, dans tous les arts mais que dans le même temps les instances nationales indiquent ne pas percevoir cette réalité du tissu artistique local.

Le mouvement initié par l'Alyans National Gwadeloup (ANG) ayant conduit à la constitution du « kolèctif awtis an rézistans » est également un exemple de ce vivier de professionnels (ou semi-professionnels) des arts et de la culture qui attestent de la présence de savoirs faire et de capacité d'initiatives qui réclament un réceptacle (des moyens organisationnels, techniques et d'infrastructures) pour s'exprimer.

*Une politique culturelle globale qui tarde à se définir*

La réflexion sur la thématique du projet culturel du centre des arts, inévitablement et dans tous les groupes de concertation, a entraîné la question de la cohérence des interventions culturelles publiques et de la manière dont elle est appréhendée par les responsables politiques et administratifs des institutions concernées. Derechef, la place du centre des arts et de la culture dans cette réflexion d'ensemble est évidente mais, inversement, cette approche globale, pour la plupart des acteurs concertés, est la condition sine qua none d'une définition adéquate de son programme culturel. Les participants constatent en effet une absence de données sur le secteur en Guadeloupe ; informations nécessaires à l'élaboration d'un schéma de développement culturel.

L'intention de Cap Excellence, rappelée lors de chaque groupe de concertation, d'organiser un séminaire sur le projet culturel de l'agglomération qui impliquerait tous les partenaires publics et privés ayant retenu l'attention. Chacun y voyant un moyen de poursuivre les réflexions entamées.

## **1.2. La perception du rôle et/ou de la fonction du centre des arts**

Même si les participants, selon la thématique du groupe de concertation, mais également en fonction de conceptions particulières du rôle d'un équipement tel le centre des arts et de la culture, ont pu montrer quelques divergences s'agissant des priorités à mettre en avant (nous en traiterons dans la partie 2.), plusieurs caractéristiques de ce dernier font consensus :

*FO PA KRAZÉ-Y...*

La majorité des participants a été choquée par l'hypothèse qui a un certain temps eu l'air de circuler et qui faisait état de la possibilité de détruire le bâti existant pour en refaire quelque chose de tout à

fait nouveau et différent. Les débats ont permis d'expliquer l'origine de cette « rumeur » qui reposait sur la prise de position d'un élu communautaire lors de son intervention dans un conseil communautaire en fin d'année 2020 indiquant : *si sé pou kontinyé adan menm sans la (è vè on « bâtiment » ki ké mandé on lo lajan pou konstwi-y é fè-y maché), pisimyé yo krazé-y...* Dans le même esprit, certains participants au groupe de concertation « métiers de la technique et de la production », en exagérant volontairement, ont repris la même idée car considérant que la configuration actuelle du centre des arts et de la culture ne correspondrait pas aux critères d'une vraie économie du spectacle vivant en salle (jauge insuffisante – voir supra).

Le consensus a pu émerger en actant, d'une part que la vocation de l'équipement n'est pas de répondre à un besoin lié à des grands événements appelant plus de 1500 personnes et, d'autre part, que l'investissement conséquent (17M€) d'ores et déjà réalisé par Cap Excellence et totalement visible (95% du gros œuvre est achevé) ne peut être ainsi annulé.

### *Nostalgie ou devoir de transmission*

Ces deux perceptions du regard porté par la plupart des artistes concertés et qui ont tous, quel que soit la génération, connu ou eu à fréquenter le centre des arts et de la culture, témoignent d'un accord unanime sur le fait que cette structure a beaucoup compté dans le monde de la culture en Guadeloupe, voire dans la Caraïbe. Elle a contribué à la formation (ou l'éveil) artistique de plusieurs générations ; elle a relayé des événements forts, mobilisant des artistes locaux ou internationaux ; elle a été l'une des seules salles convenablement équipée et fonctionnelle.

La première posture qui pointe une forme de nostalgie chez beaucoup (acteurs culturels ou non) se veut critique et vise à indiquer qu'il faille réfléchir sur le projet actuel à partir de bases complètement nouvelles, sans se laisser influencer par le syndrome du « *ce qu'était le centre des arts que j'ai connu* » ; la seconde met quant à elle en avant que l'histoire du centre des arts et de la culture est un « *patrimoine* » qu'il faut continuer à valoriser et poursuivre. Les deux positionnements considèrent en tous les cas que cet équipement est emblématique.

### *Un équipement emblématique*

C'est essentiellement l'attente et les espoirs (pour l'instant non acquis) suscités par le projet de reconstruction du centre des arts <sup>(1)</sup> qui font de lui ce lieu emblématique. Sa fermeture a mis en berne une bonne partie du monde culturel et la durée du chantier (non encore achevé à ce jour) provoque de véritables frustrations, d'autant plus qu'aucun équipement équivalent ne s'est construit dans l'agglomération dans le laps de temps. La critique du collectif d'artiste initié par l'ANG indiquant que ce chantier non achevé est le symbole *emblématique* de l'inaction des pouvoirs publics en direction de la culture ces 30 dernières années, peut être mise en miroir avec l'ambition initiale de la ville de Pointe-à-Pitre de remettre en ordre de marche (avec de nouvelles perspectives) cette structure culturelle *emblématique* qui jusque-là avait tant apporté à la Guadeloupe.

### *Une attente forte des artistes et des professionnels*

Quel que soit le domaine artistique et culturel considéré, les participants insistent sur la nécessité que ce projet, grâce à la concertation mise en œuvre afin de le relancer, soit positionné comme réponse forte à leurs préoccupations : de professionnalisme ; d'excellence ; de qualité de service ; de référence culturelle, technologique et en matériel technique de spectacles ; de coopération culturelle et artistique internationale ; de contribution à la structuration de la filière et des métiers.

---

(1) Rappelons le, ce projet a débuté moins d'une année après la fermeture de l'équipement et s'appuyait sur un programme culturel et architectural abouti (dès 2008) – après qu'aient été effectuée une analyse de l'activité et entendus les besoins des usagers.

Ces affirmations sont radicales, elles concernent tant le bâti lui-même, son agencement, matériel... que son mode d'exploitation (garantissant neutralité, objectivité et professionnalisme) ou encore son personnel en activité qui doit être formé, en posture de collaboration efficace et rigoureuse.

*Un projet initial globalement conforme aux attentes, mais avec des options à privilégier*

En dehors des participants au groupe de concertation « métiers de la technique et de la production » - mais le point de vue de ces derniers a pu être nuancé (sans pour autant être abandonné) en cours de réunion (voir la synthèse supra pour ce groupe) – les acteurs concertés ont une perception assez consensuelle du projet initial. Les deux contraintes suivantes ont en revanche émergé des débats :

- Celles liées au bâti achevé, qui ne laisse pas de grandes marges de manœuvre s'il serait envisagé d'agrandir, de déplacer ou de donner de nouvelles fonctions à certains espaces ; pour l'essentiel les répartitions fonctionnelles sont assez conformes, avec la réserve que les participants souhaitent obtenir plus de précisions techniques sur les dimensionnements, d'une part, et le contenu et la qualité des équipements techniques qui seront installés d'autre part.
- Celles de la vocation du centre des arts et de la culture. Deux options cohabitent : l'une qui consisterait de faire de cette structure un espace au service des **artistes professionnels de tous les arts** afin de favoriser : la création (à travers notamment des résidences d'artistes) ; l'expérimentation de spectacles « pluridisciplinaires » ; les répétitions ; la diffusion de spectacles et, plus largement, de projets culturels (sans qu'il y ait forcément une attente de rentabilité – même si cet enjeu n'est pas perdu de vue). La seconde option (sauf pour le théâtre qui pourrait cohabiter avec un autre domaine d'activités) consisterait à compléter cette 1<sup>ère</sup> fonction « valorisation des artistes », en y rajoutant des espaces de formation en lien avec les pratiques artistiques réalisées et un espace de documentation (ce dernier besoin étant compatible avec la première option).

*Un fonctionnement complémentaire et articulé des équipements culturels de l'agglomération et au-delà. Cette exigence devra être affirmée dans le schéma culturel global (communautaire et régional)*

En lien avec de nombreux questionnements sur les capacités du projet actuel du centre des arts et de la culture de recevoir, en cohabitation, plusieurs activités artistiques, le principe de la complémentarité avec les structures publiques et privées (ces dernières, notamment, pour la formation initiale - il faudra veiller tout de même à structurer les parcours en ayant à terme une validation régulière de ces formations) de l'agglomération a été mis en avant par les différents participants. Cette solution favoriserait le choix entre les différentes options présentées dans le point précédent.

## 2. LES TENDANCES QUI RESSORTENT DES GROUPES DE CONCERTATION

### 2.1. Rappel sur les attendus et la méthode de concertation

Les acteurs culturels invités à participer à ces groupes de travail ont été destinataires de deux dossiers supports : *le projet initial conçu par la ville de Pointe-à-Pitre* en concertation avec les usagers du centre ; *le projet actualisé par la communauté d'agglomération*, facilitant une meilleure visibilité des phases de réalisation.

Il s'est agi au travers de 6 groupes (« Musique » ; « Arts visuels » ; « Danse » ; « théâtre » ; « Producteurs et techniciens » ; « lecture publique et bibliothèque ») de recueillir l'avis de ces acteurs sur les questions suivantes (non exhaustives) :

- La programmation architectural et culturelle envisagée.
- Les attentes en formation.
- Les attentes techniques et en support pédagogique s'agissant de la pratique artistique concernée.
- Les formes de collaboration entre équipements, quelles articulations.
- La distinction entre équipements spécialisés ou pluridisciplinaires.
- Le partenariat avec les acteurs privés (mécénat ; partenariat public/privé ; exploitation directe.
- Les formes de collaboration entre les institutions et collectivités.

Deux points ont quelque peu revisité cette première trame, en l'ajustant par la force des choses :

- Les débats n'ont pas permis, systématiquement, d'aborder tous ces thèmes. La situation était variable selon les groupes et les conclusions qui ont émergé pour plusieurs questions ont été présentées dans la partie 1 qui porte sur les points qui ont fait consensus.
- Les débats propres à chaque groupe auraient dû être introduits par une description du plan d'exécution du projet existant, des parties réalisées et celles qui restent encore à réaliser. Elle n'a pu s'effectuer qu'une seule fois, le deuxième jour de concertation, avant l'atelier théâtre et à l'attention de tous les acteurs concernés – certains, absents, n'ont pas pu y participer.

### 2.2. Synthèse de la concertation par groupes thématiques

Les comptes rendus par groupe de concertation vont surtout consister à mettre en valeur les analyses spécifiques et propres à chaque groupe ; même si elles portent sur les mêmes interrogations, nous nous attacherons à mettre en avant les contenus distinctifs.

*Le groupe de concertation « Musique ».*

Ce groupe était composé de 21 participants (une liste de présence est transmise en annexe) et animé par David EUGENE .

La question essentielle, qui a permis d'en traiter plusieurs autres, a consisté à faire l'état des attentes de chacun sur le centre des arts.

Le premier constat, révélateur d'un certain parti pris des artistes concertés en général et particulièrement ceux de la musique, est celui du réalisme qui a caractérisé les propositions de tous. Il a d'emblée été question du souhait d'aboutir à un équipement qui réponde aux « standards » des équipements du même type (équipé de manière professionnelle ; maintenance du bâti et du



matériel ; personnel formé et performant ...).

Une forte insistance de tous sur le besoin de « retrouver » un accueil et des conditions de travail artistiques qui faciliteraient, tant la création que la diffusion d'un type varié de spectacle. Les prestations exigées pour la musique sont celles d'une vraie dynamique de valorisation des productions artistiques (locales, régionales ou internationales) : les outils doivent être performants et la structure doit être dotée d'un back line « complet » permettant d'accueillir un maximum d'artistes et de spectacles ; les conditions de répétition doivent également être optimisées : dimension des loges ; possibilité de détente et de restauration ; vestiaires et sanitaires en nombre suffisant ; etc.

Un lieu mettant en valeur les éléments du patrimoine musical de Guadeloupe. Ce point concerne la réflexion sur le contenu d'un espace de documentation, sorte de centre de ressources qui pourrait s'axer sur la conservation/valorisation des œuvres de ce patrimoine. De même, la formation est un enjeu fort qui pourrait aussi être maintenu ; ce point de vue n'est pas majoritaire et les participants sont pour la plupart, compte tenu des dimensions du lieu, à privilégier le centre des arts comme le lieu par excellence au sein duquel peuvent s'exprimer les compagnies, les groupes... qui ont eu l'occasion de se former et de créer dans des espaces différents (notamment privés) ; ces derniers sont nécessaires mais pas forcément au centre des arts.

Le positionnement du centre des arts comme « espace d'excellence » (technologique, artistique, créatif, exemplaire quant aux conditions de travail) serait au bénéfice, non pas d'une discipline, mais de l'ensemble des arts... l'équipement deviendrait ainsi une véritable vitrine de ces arts en Guadeloupe et à l'adresse de tous.

Les participants n'ont pas eu accès aux plans de l'équipement et n'ont pas pu réagir sur le détail des espaces. Ils ont néanmoins insisté sur la nécessité d'associer les professionnels (artistes, techniciens, producteurs - même si le chantier est déjà très avancé à ce stade), aux choix des options de construction, de mode opératoire et de matériel technique – le degré de performance – mis à disposition.

#### *Le groupe de concertation « Théâtre »*

Ce groupe était animé par José JERNIDIER et a réuni 23 participants (une liste de présence est transmise en annexe). Il a pu bénéficier d'une présentation des plans et a pu identifier des possibilités d'adaptation du projet initial aux attentes des Professionnels du théâtre. Nous présenterons la synthèse en deux temps, le constat de la situation du théâtre ; les observations sur l'équipement ; les hypothèses d'orientation de l'équipement :

- Le théâtre est un peu le parent pauvre en Guadeloupe : très peu d'espaces de pratique dignes de ce nom ; on observe de plus en plus une diminution du nombre de créations en Guadeloupe (comparé à la Guyane et à la Martinique – ceux-là ayant des moyens offerts aux artistes du théâtre plus importants) : prioriser la réalisation de la salle de diffusion dans ce contexte peut poser problème car pour diffuser il faut de la création et pour créer il faut former au préalable. Il y a insuffisamment de résidences de théâtre (forme de laboratoires de création) qui ont généralement une durée longue et donc un besoin plus régulier et dans la durée d'occupation d'espaces ; en lien : il manque des compagnies de création en Guadeloupe afin d'assumer ce rôle, et qui pourraient monter des partenariats financiers (publics et privés) ; enfin, ces créations doivent pouvoir être diffusées sur le territoire mais également à l'extérieur (d'où la structuration d'un véritable pôle ; la constitution d'agences de production ; les fonctions d'administrateur de compagnie...).

- Le projet architectural et fonctionnel initial apparaît comme globalement cohérent avec les observations suivantes : la grande salle de 1 200 places n'est pas sous-dimensionnée si il s'agit de diffuser fréquemment les différentes créations locales (les grosses productions – appelant plus de 2 000 personnes – étant plus rares) ; mauvais positionnement de l'espace de répétition : il ne peut être à l'arrière de la scène (incompatibilité des fonctions) – pourquoi ne pas en faire un espace de création de décors, costumes, vidéo ou autres... Se pose aussi la question des possibilités d'extension du lieu (en hauteur – concept du rooftop – ou en latéral) ; l'espace de restauration est important, mais se pose la question de sa destination (cafétéria des artistes ; restauration grand public ; le deux au même endroit ou dans deux espaces différents ?) ; la salle de 300 places est tout à fait adaptée aux besoins de diffusion du théâtre.
- Le centre des arts pourrait être un espace dédié en priorité au théâtre, qui tiendrait compte des trois dimensions nécessaires au vécu et à la promotion de cet art (comme des autres d'ailleurs) : formation professionnelle – création – diffusion. Cela favoriserait : une pratique dans la durée ; ouverte au public ; avec les outils nécessaires à sa bonne structuration. Dans cette optique, pourquoi ne pas dédier les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages au théâtre. Des pratiques pluridisciplinaires pourraient aussi s'y développer en gardant l'esprit du centre des arts comme « carrefour des arts », favorisant les échanges entre artistes. Un espace de documentation (bibliothèque ou centre de ressources) est également recommandé, en insistant sur : l'archivage ; les supports de référence sur les créations et pratique du territoire ; sur plusieurs disciplines.
- Le mode d'exploitation et le modèle économique : les participants insistent pour que les artistes soient associés à la gestion du lieu (au sein du conseil d'administration si mise en œuvre d'une structure dédiée tel un EPCC par exemple) ; l'activité théâtre (comme les autres) devra aussi gagner à une vraie structuration de la filière permettant la promotion des créations aux niveaux local, régional et international. La mobilisation d'acteurs privés peut se poser en nuançant : leur implication dans la gestion et/ou leur contribution comme mécénat. La création d'espaces de création et de diffusion privés est également un enjeu fort de la structuration de la filière, en veillant à la bonne configuration technique des espaces.

#### *Le groupe de concertation « Danse »*

Il était composé de 10 participants essentiellement des professionnels de la danse. Il a permis de poser un regard critique sur l'activité et la pratique de la danse en Guadeloupe, puis de déterminer les orientations possibles de valorisation de la danse, notamment à travers le centre des arts.

#### Un secteur riche en pratiques et appelant une structuration avancée des pratiques professionnelles

- La pratique de la danse, les écoles de danse sont bien développées en Guadeloupe ; en espaces privés ou publics elles favorisent l'accès d'un grand nombre à une formation initiale, pas toujours sanctionnée par des titres permettant la poursuite pour ceux qui le souhaitent d'une formation plus poussée. Cette configuration (qui mérite d'être mieux organisée dans l'optique d'une meilleure visibilité de la filière) à le mérite de donner une première solution à ces questions de formation initiale ; ce qui « simplifie » les propositions du « contenu danse » du centre des arts.
- L'accès d'un grand public à cette formation initiale danse est un objectif partagé par les différents acteurs. Les tarifs demeurent abordables, mais l'effort d'identifier les publics intéressés mais non associés pour des raisons socio-économiques doit exister. De même, les élèves en capacité de poursuivre doivent pouvoir être encouragés grâce, notamment à cette meilleure valorisation de l'activité professionnelle de la danse.

- Le constat est également fait que le niveau de pratique des « jeunes » danseurs après formation initiale (titulaire du DE) n'est en général pas suffisant pour une carrière professionnelle. Compte tenu de ce contexte, les chorégraphes font souvent appel à des pratiquants plus âgés pour leur création. Les danseurs « professionnels » d'un bon niveau de pratique ont quasiment tous une activité d'enseignant ce qui ne les rend pas très disponibles.
- Les participants insistent également à ce stade sur le fait qu'aucun danseur en Guadeloupe ne vit de son métier et qu'il n'existe pas de compagnies capables d'assurer le salaire d'un danseur professionnel. L'absence de lieux présentant une configuration technique conforme à la pratique professionnelle (tel l'Artchipel) freine aussi l'élaboration de productions ; les artistes, pour produire, doivent souvent financer eux-mêmes leurs productions.

#### Les orientations possibles pour une valorisation de la danse à travers le centre des arts

- Le centre des arts et de la culture est très clairement perçu par les participants comme un lieu de création et de diffusion du spectacle vivant en général et pas uniquement la danse, en partant du principe qu'associer création et diffusion permet de sensibiliser et d'éduquer le regard du public.
- L'objectif serait d'aboutir à un pôle supérieur de danse (lien avec le PRAS), en positionnant le niveau technique exigé à une pratique « professionnelle » (qui n'exclut pas les amateurs). Ce pôle supérieur favoriserait la création mais également la formation de danseurs professionnels. L'accent est mis sur le niveau de formation proposé (ce qui n'exclut pas les pratiques amateurs - c'est le niveau de pratique et de création qui est important).
- Il s'agit de promouvoir un espace de création qui contribue à la formation professionnelle en lien avec l'approfondissement d'un travail chorégraphique particulier. La tendance est celle de formations sous forme de master class valorisant des expériences et des pratiques diversifiées (type de chorégraphie, type de technique, etc...). Les participants écartent le modèle du ballet spécialisé (qui donne la main à un seul créateur) ainsi que le label « scène nationale. »
- Le centre des arts et de la culture doit également favoriser la production de spectacles et contribuer à l'émergence de compagnies et de création de haut niveau (aujourd'hui, par manque de moyens et de lieux adaptés, le chorégraphe doit rabaisser son niveau de création et restreindre ses projets). La cohabitation avec d'autres arts est également possible et souhaitée, mais en pointant la difficulté de l'importante demande d'utilisation qu'elle peut provoquer pour un même lieu.
- Il faut aussi pour les participants la possibilité de bénéficier d'espaces extérieurs afin de développer des pratiques plus accessibles au grand public et correspondant plus à la logique historique et culturelle de notre rapport à l'espace.
- Le centre des arts doit être une salle de diffusion de haut niveau ; il y faut un pôle de formation de danseur professionnel et une compagnie qui soit en lien avec un réseau national leur permettant de se produire dans l'hexagone voire au-delà.

### *Le groupe de concertation Arts visuels*

Animé par Richard-Victor SAINSILY, ce groupe a mobilisé 16 participants (une liste de présence est transmise en annexe). Il a permis d'une part de pointer le contenu et les réalités du secteur des arts visuels (spécifiques compte tenu de la variété des pratiques) et, d'autre part, l'espace qui pourrait lui être dédié.

- Il est tout d'abord rappelé que les concertations initiées ne sont pas la conséquence du mouvement initié par le collectif des artistes de l'ANG ; elles étaient prévues avant et suivent leur cours dans l'objectif d'aboutir à un projet consolidé, partagé et soutenable par tous en novembre prochain.
- Les arts visuels concernent un spectre assez large : arts plastiques plus : les arts appliqués, les arts décoratifs, le cinéma, art vidéo, art numérique et architecture : tous les arts qui produisent des objets susceptibles d'être montrés, qui rentrent dans une démarche de « monstration ». Les praticiens de ces arts, notamment les plasticiens, n'ont pas en Guadeloupe d'espaces dédiés à leurs créations et cette situation est d'autant plus dommage que ces arts permettent à un pays d'obtenir une large visibilité ; les personnes familiarisées avec ces arts étant intéressées à connaître les tendances, l'existant particulier qui qualifie tel pays ou telle région. Les centres d'art contemporains sont ces lieux qui favorisent cette visibilité, tant pour observer le processus de création que pour l'exposition des œuvres qui en ont issues. Le secteur des arts visuels nécessite donc la mise en place d'espaces de travail, équipés en matériel adapté le cas échéant, afin de faciliter les pratiques. La totalité des participants est volontaire pour apporter leur contribution à cette réflexion et à l'apparition d'une autre visibilité des arts visuels en Guadeloupe.
- Sur ce thème de la réalité du secteur en Guadeloupe, les participants font remonter que peu de professionnels exercent et/ou sont déclarés en tant que tel (comme pour de nombreux créateurs et artistes d'autres disciplines), ce qui nuit à la crédibilité du secteur ainsi qu'à sa structuration (absence de représentations dans les instances officielles, faible volume d'aide publique...) ; il n'en demeure pas moins que les initiatives et les productions guadeloupéennes sont bien présentes et représentées, tant au niveau local qu'au niveau national, voire international. Enfin, les participants insistent pour que ces professionnels soient associés bien en amont à tous projets de valorisation de leur pratique artistique.
- Pour ce qui concerne l'espace qui pourrait être dédié aux arts visuels au sein du centre des arts, les participants notent qu'il est difficile de se prononcer en absence des plans du bâtiment. Ils posent néanmoins comme acquis que les arts visuels ont besoin d'un lieu de valorisation. Il peut cohabiter avec un autre lieu, mais, compte tenu du vide actuel, les espaces dédiés devront être conséquents, sans forcément scinder formation-crédation-diffusion, mais en gardant une vision d'ensemble. Le projet annoncé par le conseil régional de créer un centre d'art contemporain (sur le territoire de l'agglomération) pourrait être une solution plus avantageuse, dès lors qu'elle ne soit pas reportée dans un délai trop long. La dimension architecturale du lieu est elle aussi importante, ce qui peut être une difficulté s'agissant du centre des arts dont 95% du gros œuvre est achevé : il faudrait un espace en rez de chaussée avec des accès dimensionnés afin de favoriser l'accueil d'ouvrages de grands volumes.

### *Le groupe de concertation Métiers de la technique et de la production*

L'atelier animé par David EUGENE, a réuni 14 participants dont les principaux organisateurs de spectacle et opérateurs scéniques privés du département (une liste de présence est transmise en annexe). Les débats ont concerné d'une part la configuration du centre des arts et de sa pertinence par rapport aux organisations de spectacle, d'autre part les perspectives à envisager s'agissant, de la vocation de l'équipement, de la production de spectacles de grande envergure.

### La configuration du centre des arts.

- Ce point a d'emblée fait l'objet d'échanges assez tranchés en raison du fait que les producteurs privés de spectacles ont mis en avant les notions de seuils de rentabilité, de ratio, de bordereaux de production... mais également de « coût » des artistes locaux (certains indiquant même qu'ils sont quelquefois plus « chers » que certains artistes extérieurs. Ces éléments de calcul économique ont beaucoup évolué depuis 40 ans et la configuration actuelle du centre des arts (la grande salle de diffusion propose une jauge d'un peu moins de 1 200 places) ne permet pas d'organiser des spectacles « rentables ». La question de la posture de Cap Excellence en sa qualité « d'organisateur public » a également été posée, les participants arguant du fait que les artistes attendraient que la puissance publique les produise, ce qui peut rapidement conduire à une impasse budgétaire.
- Ces débats ont eu le mérite de bien arbitrer sur la question du niveau d'exigence à solliciter au centre des arts du point de vue de la diffusion... Un intervenant a pu indiquer la nécessité de distinguer entre ces spectacles dis de « l'événementiel » (avec une qualité artistique plus ou moins importante) dont la mise en œuvre repose sur un seuil de rentabilité minimale et les diffusions « culturelles » avec comme principal objectif la mise en valeur de créations originales.

### Les perspectives à envisager

- Les participants concluent à la nécessité d'une salle de diffusion de plus de 1 500 personnes dans l'agglomération Cap Excellence (en raison de son bassin de population) et à une cible tout autre s'agissant du centre des arts avec cet objectif de promouvoir et de valoriser les artistes du territoire, mais aussi tout type de création y compris littéraire.
- La notion de lieu de résidence en appui aux artistes et à leur création est suggérée car correspondant mieux à la configuration de la structure existante (notamment la jauge) et des attentes des artistes et acteurs culturels pour une structuration de la filière et l'affirmation de pratiques de haut niveau de qualité.
- Cette option ne va en revanche pas sans une conception technique du projet qui respecte les normes et pose les prérequis nécessaires à la mise en service d'un équipement performant. Les exemples de l'emplacement de la régie technique et du dimensionnement de certaines installations ont été mis en avant. Les participants insistent afin que les professionnels qui maîtrisent ces questions techniques soient associés aux travaux de programmation architecturale qui seront initiés afin de mieux calibrer l'existant.
- Les débats ont également permis d'insister, enfin, sur le mode de gestion de l'équipement, son modèle économique. Une structure à financement public majoritaire devant maintenir un niveau d'exigence élevé s'agissant de la compétence et la qualité de son personnel technique et administratif. Il doit être au service des artistes et assurer la garantie du bon et performant usage du lieu. La tarification devra faire l'objet d'une attention particulière en visant systématiquement l'équilibre financier de la production soutenue ou accompagnée.

### *Le groupe de concertation Lecture publique et bibliothèque*

Ce groupe a réuni 07 personnes (une liste de présence est transmise en annexe) afin de faire le point sur la destination de l'espace dédié à la « bibliothèque » au sein du centre des arts. La question du maintien de ce lieu a été confirmée en projetant sa place au sein des bibliothèques de l'agglomération ; un consensus s'est ensuite porté sur la constitution d'un lieu ressources spécialisé et ouvert à tout public.

- Les participants rappellent que malgré la vocation du lieu initial (bibliothèque de jeunesse, notamment tournée vers les écoles, bénéficiant de fonds patrimoniaux), il s'agit dans ce contexte de réflexion sur le projet culturel du centre des arts, d'articuler le contenu de cette bibliothèque aux pratiques et attentes des usagers du lieu. Ils mettent en avant que le réseau des bibliothèques de l'agglomération (géré par l'EPCI) mérite d'être optimisé et l'une des pistes peut consister à conserver une vocation générique de chaque lieu, tout en les spécialisant. Dans cette optique, un projet de lecture publique global est nécessaire au territoire de Cap Excellence, en utilisant les outils numériques et en articulant les différents lieux, mise en liaison notamment favorisée par un bibliobus.
- Cet espace « bibliothèque » fait partie du centre des arts et doit donc être en interaction avec ce qui s'y passe. Il doit permettre, au travers des collections et au travers des animations, d'accompagner le projet culturel du centre des arts. Plusieurs participants préfèrent parler de « centre de ressources » (au lieu de médiathèque spécialisée) afin d'insister sur les fonctions : de recherches ; d'archivage ; de documentation spécialisée sur tous les champs qui concernent l'art et la culture...
- Ce type d'espace n'existe pas dans nos territoires alors que leur production culturelle est riche (en témoigne le « musée du zouk » créé en Angola, dans le même temps où de nombreux créateurs, de nombreuses créations ne disparaissent en ne laissant pas de trace. L'usage de cet espace ne sera pas limité aux usages professionnels mais ouvert à tout public. Le lien sera fait avec les bibliothèques du département, en réseau, afin de favoriser la mise en commun des différents fonds (publics et privés) sur le patrimoine de la Guadeloupe.
- Alliant création artistique (la culture en train de se faire) et les témoignages archivés des acteurs culturels passés et présents, cet espace de documentation (« centre de ressources artistique et patrimonial ») devra évidemment faciliter la recherche, voire la recherche-action en pleine cohérence avec la dimension de création et de valorisation des pratiques culturelles et artistiques de Guadeloupe envisagée au centre des arts.
- Malgré l'existence d'un public potentiel (écoles de musique privées et publiques ; professionnels ; praticiens amateurs) l'option de réserver le lieu aux professionnels n'a pas été retenue. Les participants souhaitent que chacun ait accès à ce patrimoine (potentiellement réuni dans ce lieu) et à la documentation spécialisée qui y sera dédiée. Il contribuera également à l'attractivité du territoire, en offrant à tous, non seulement une vision de l'identité culturelle du pays, mais aussi la possibilité d'une immersion directe dans la pratique artistique (tourisme créatif).
- Mais ce centre de ressources répond aussi à un fort besoin des artistes et salariés du spectacle, notamment les plus jeunes. Il doit aider : au travail en transversalité à une meilleure gestion des métiers ; aux démarches de professionnalisation, de certification ; à la conservation (notamment de partitions) ; à un travail de retranscription.

## **Conclusion : vers un processus d'approfondissement de la concertation**

*Le projet cadre devant servir de support à un approfondissement technique et architectural*

Le projet initial, réajusté en 2016, donne un cadre d'ensemble qui a visé une certaine exhaustivité et une vision éclectique des arts (musique, danse, arts plastiques à l'époque) à travers des fonctions de diffusion et de formation (au sens de formation initiale).

Les échanges avec les acteurs culturels ont permis de préciser ce concept de vision éclectique des arts et de leur promotion dans un même équipement ; chacun admettant que ce seul espace ne pourra pas optimiser toutes les disciplines, ni toutes les fonctions.

L'orientation globale de la concertation dans une deuxième phase va maintenant reposer, pour plus de précision technique et budgétaire, sur l'intervention du programmiste. Elle s'appuierait sur les principes suivants :

1. L'équipement doit être au service de la création et de la valorisation des pratiques professionnelles (avec des résidences d'artistes, mais également la mobilisation des techniciens)
2. La distinction formation ou création ou diffusion n'est pas forcément opératoire étant entendu que la formation initiale, jusqu'au diplôme d'état, ne relèverait pas des prérogatives du centre des arts
3. Il s'agirait de s'orienter vers une dominante du lieu autour d'une ou de deux disciplines (hypothèses émises : théâtre et danse ?), permettant de tenir compte des spécificités disciplinaires (parquet, sonorisation) l'espace de diffusion demeurant accessible à tout type de spectacles. Le choix de(s) l'option(s) dominante(s) sera réalisé de manière consensuelle, avec les acteurs culturels et sur la base de données statistiques sur les différentes disciplines.
4. Le centre des arts devra aussi favoriser la mise en valeur du patrimoine culturel guadeloupéen, grâce aux créations spécifiques (notamment celles qui font appel à une démarche pluridisciplinaire), mais également à travers un espace de documentation qui mettrait à disposition les supports physiques de cette culture (enregistrements ou albums anciens ; ouvrages et textes divers sur les arts et la pratique artistique ; illustrations ; œuvres de création divers ; supports audio et visuel).

*Les points ouverts à une concertation complémentaire (à titre indicatif et non exhaustif) :*

- Destination et configuration des espaces de formation.
- Destination et configuration de l'espace de documentation.
- Configuration des espaces collectifs (loges ; restauration ; détente ; salles de répétition) et des modes éventuels de mutualisation.
- Détermination des caractéristiques techniques de la structure.

*Finalisation du projet*

Cette phase ultime avant le « bouclage » du dossier technique (programme de construction, d'aménagement, d'équipement et d'exploitation) sera plus étroitement liée aux interventions du programmiste chargé de cette partie en vue de la mobilisation des partenaires financiers et la reprise des travaux.

Un travail avec chacun des groupes, à partir de ce premier filtre (que tout un chacun est amené à enrichir) sera donc poursuivi selon un calendrier qui sera précisé ultérieurement.